



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

# AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Concernant les projets de règlement no. 532-2024 et 533-2024

Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 le Conseil de la municipalité de Saint-Aubert a donné avis de motion et adopté deux projets de règlement :

1. **Premier projet de règlement n° 532-2024** modifiant le règlement de zonage n° 485-2019 (MRC de L'Islet).
2. **Premier projet de règlement n° 533-2024** modifiant le règlement de zonage n° 485-2019 pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Islet, et modifiant le règlement de construction n° 484-2019 pour clarifier les dispositions concernant les quais.

#### Objet du projet de règlement 532-2024 :

- Créer deux terrains en zone publique.
- Corriger les limites de certaines zones dans le secteur du lac des Trois-Saumons.

#### Objet du projet de règlement 533-2024 :

- Intégrer des normes permettant les commerces et kiosques de vente dont un minimum de 25 % des produits provient de l'exploitation agricole ou acéricole locale, en conformité avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Islet.
- Se conformer au Plan d'urbanisme suite à l'adoption du Règlement n° 531-2024 identifiant les îlots de chaleur sur le territoire, conformément aux exigences du projet de Loi 67 en ajoutant des normes pour limiter les effets néfastes des îlots de chaleur.
- Clarifier les normes concernant les quais pour assurer une application cohérente entre les règlements municipaux et provinciaux.

**Assemblée publique de consultation :** Une assemblée publique de consultation sur ces deux projets de règlement aura lieu le 3 septembre 2024, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14 rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter les projets de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

**Consultation des projets de règlement :** Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 14 rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

**Donné à Saint-Aubert, ce 19<sup>e</sup> jour d'août de l'an deux mille vingt-quatre.**

**Jean D'Amour**

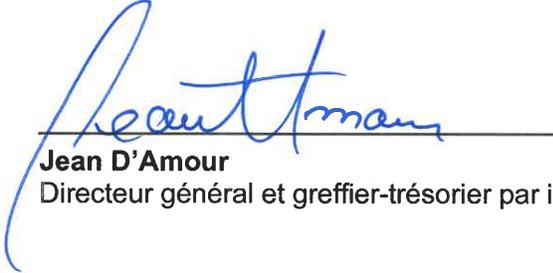
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

---

**Certificat de publication**

Je soussigné Jean D'Amour, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 19<sup>ÈME</sup> JOUR D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**



\_\_\_\_\_

**Jean D'Amour**  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim